



C H A R T E

Eco-responsable entre la Commune et les Associations

La commune de Meyreuil, représentée par Monsieur Jean-Pascal GOURNES, Maire ;

L'association _____ représentée par son président _____

Article 1 – CONTEXTE GÉNÉRAL

La commune de Meyreuil souhaite s'inscrire dans une logique de développement durable et avec elle, elle souhaite impliquer la population meyreuillaise dans son ensemble dans cette logique écocitoyenne.

En présentant son plan de sobriété énergétique, l'Etat s'est fixé le 6 octobre 2022 un objectif de réduction de notre consommation d'énergies de 10% d'ici 2024. Il appartient également aux collectivités, entreprises, associations et citoyens d'agir.

Il est donc apparu opportun de sensibiliser et de mobiliser les associations présentes Meyreuil, qui sont des acteurs importants dans la vie de la commune, tant dans leur fonctionnement quotidien que dans leurs manifestations ponctuelles, dont certaines peuvent être de grandes importances et attirer un public nombreux.

Par leurs activités et leurs manifestations, les associations ont indéniablement un impact sur notre environnement (bruit, consommations excessives d'énergie, pollutions, encombrements voire désordre lors des compétitions, détritiques laissés par les pratiquants et les spectateurs). Sensibiliser et responsabiliser les dirigeants associatifs pour réduire cet impact et ces nuisances est indéniablement un des enjeux contribuant à lutter contre le changement climatique, tendre vers la transition énergétique de notre commune et protéger notre environnement.

La présente charte a pour objectif de proposer différentes approches en la matière afin que chacun y puise à son niveau, d'une part, une source d'adhésion et, d'autre part, des exemples de mise en œuvre. Au quotidien, le monde associatif peut donc initier et encourager des dispositions favorisant la prise en compte de l'environnement et du développement durable.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'éco-responsabilité des associations, de leurs dirigeants et de leurs membres, peut se développer selon 3 axes principaux, qui doivent se traduire par des actions concrètes.

Trois axes pour une pratique associative écocitoyenne :

- 1 – Mieux gérer les déchets
- 2 – Transport : favoriser les déplacements éco-responsables
- 3 – Réduire la consommation des ressources énergétiques et naturelles

- **Mieux gérer les déchets et développer une politique d'achat éthique**

Les principales actions :

- Limiter les déchets en amont, les traiter en instaurant le tri sélectif et le recyclage des déchets,
- Mettre en place les outils de sensibilisation au développement durable auprès de ses adhérents.

- **Quelques bons gestes :**

- Installer une signalétique explicite incitant à trier les déchets et rappelant de ne pas abandonner de déchets en dehors des dispositifs prévus pour leurs collectes.
- Lors de chaque manifestation, désigner un responsable de la gestion des déchets et du respect des consignes de tri (ramassage des panneaux de signalisation...).
- Encourager ses adhérents à acheter ou vendre du matériel d'occasion (ex : possibilité d'organiser une bourse au matériel sportif d'occasion entre nouveaux et anciens adhérents).
- Privilégier dans les buvettes des produits issus de producteurs locaux.
- Limiter les impressions à leur strict minimum, systématiquement en recto-verso et en noir et blanc.

- **Transport : favoriser les déplacements éco-responsables**

En France, un déplacement automobile sur quatre est inférieur à 1 km. Se rendre aux entraînements à pied, à vélo ou en covoiturage permet de réduire les gaz à effets de serre des transports. La diminution des déplacements et l'utilisation des modes de transports doux est un enjeu de santé et de qualité de vie.

Les principales actions :

- Inciter les usagers à repenser leur mode de déplacement ;
 - Privilégier les modes de déplacement doux.
- **Quelques bons gestes :**
 - Privilégier l'utilisation des transports collectifs (publibus, covoiturage, navettes) pour se rendre sur un événement.
 - Mettre en place un système de covoiturage au sein du club pour les déplacements aux entraînements et compétitions.

- **Réduire la consommation des ressources énergétiques et naturelles**

Chaque jour, un Français consomme en moyenne 150 litres d'eau. Les équipements sportifs sont de grands consommateurs d'eau, notamment les douches et vestiaires.

Les actions principales :

- Sensibiliser les usagers aux économies d'eau et d'énergie ;
- Mettre en place une signalétique appropriée.

- **Quelques bons gestes :**

- Vérifier avant de quitter les locaux qu'aucun robinet ou chasse d'eau ne coule encore (en cas de fuite, contacter le responsable de la salle)
- Promouvoir l'utilisation raisonnée des douches pour économiser l'eau potable et l'énergie nécessaire à faire chauffer l'eau.
- Eteindre systématiquement les lumières en quittant une pièce et s'assurer que les lumières soient bien éteintes dans les vestiaires et pièces inoccupées.

ARTICLE 3 – SOUTIEN DE LA COMMUNE DE MEYREUIL

La commune de Meyreuil soutiendra toutes les initiatives des clubs adhérents à la présente charte.

Elle mobilisera les moyens techniques, humains et numériques qui relèvent de son domaine de compétence pour optimiser la mise en œuvre de l'action de développement durable dans la pratique sportive.

ARTICLE 4 – LES ACTIONS ET ECOGESTES REALISÉS PAR L'ASSOCIATION ET SES ADHERENTS EN 2023 POUR REDUIRE SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

*(à renseigner obligatoirement)

Le Maire,

Le Président de l'association,

Jean-Pascal GOURNES